

## Réforme de la facturation électronique

### Documents de référence

- [Article 123 de la loi de finances pour 2026](#)
- [Évaluation préalable de l'article 28 \(devenu article 123\) du projet de loi de finances pour 2026 \(pages 281 à 300\)](#)
- [Décret n°2024-266 du 25 mars 2024 relatif à la généralisation de la facturation électronique dans les transactions entre assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et à la transmission des données de transaction](#)
- [Article 91 de la loi de finances pour 2024 prévoyant les nouvelles dates d'entrée en vigueur du dispositif de la facturation électronique](#)
- [Article 26 de la loi de finances rectificatives pour 2022](#)
- [Décret n°2022-1299 du 7 octobre 2022 relatif à la généralisation de la facturation électronique dans les transactions entre assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et à la transmission des données de transactions](#)
- [Arrêté du 7 octobre relatif à la généralisation de la facturation électronique dans les transactions entre assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et à la transmission des données de transactions](#)
- [Rapport de la DGFIP : la TVA à l'ère du digital en France \(octobre 2020\)](#)